005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE Reçu le 14/09/2022 Publié le 14/09/2022



DEL 2022.09.07/127

Thème:

**ZAC LES QUARTIERS** DU 15/9

Objet:

Accord et reprise de garanties d'emprunt dans le cadre du transfert de la concession

Convocation:

Date: 01/09/2022

Affichage: 01/09/2022

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice:

33

Présents:

28

Nombre de

suffrages

exprimés:

33

**DELIBÉRATION N°127** CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 SEPTEMBRE 2022

Le mercredi 07 septembre 2022 à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1er étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur ARNAUD MURGIA

# Étaient présents:

Arnaud MURGIA. NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE. Richard PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian Émilie DESMOULINS-GENOUX, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Christian FERRUS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Renaud PONS, Christophe OSTI, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ. Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

# Étaient représentés :

Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS

Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF

René MICHEL donnant pouvoir à Patrick MICHEL

Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENAIRE

Gabriel LÉON donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Absents excusés:

Corinne ASCHETTINO, Corinne FAURE-BRAC, René MICHEL, Sandrine

CORDIER, Gabriel LÉON

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS-GENOUX

005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE Reçu le 14/09/2022 Publié le 14/09/2022

VU	les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2252- 1 et L2252-2,
VU	les dispositions du Décret D1511-30 à 1511-35 relatives aux garanties d'emprunt,
VU	les dispositions du Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L300-1, L300-4 et L300-5,
VU	le traité de concession relatif à la ZAC « Cœur de Ville » notifié à la SPL AREA PACA le 11 février 2015 ;
VU	la délibération n° 2015.05.27/091 du 27 mai 2015 accordant à la SPL AREA PACA une garantie de 40% sur un emprunt de 1500 000 euros ;
VU	la délibération n° 2018.12.19/182 du 19 décembre 2018 accordant à la SPL AREA PACA une garantie de 40% sur un emprunt de 5 000 000 euros ;
VU	la délibération n° 2022.07.06/101 du 6 juillet 2022 approuvant l'avenant n°5 au traité concessif et portant transfert de la concession d'aménagement à la SPL ISERE AMENAGEMENT;
VU	la délibération n° 2022.07.06/99 du 6 juillet 2022 approuvant le rapport d'activité de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'exercice 2021 et notamment le compte rendu d'activité du concessionnaire (CRAC) de la SPL AREA PACA;
CONSIDERANT	les emprunts de 1500 000 euros et 5000 000 € souscrits en 2015 et 2018 par la SPL AREA PACA auprès de ARKEA pour assurer le refinancement de l'opération;
CONSIDERANT	la caducité prochaine des garanties de ces emprunts accordées par la Ville à la SPL AREA PACA en raison du transfert de la concession d'aménagement à la SPL ISERE AMENAGEMENT prévu le 15 septembre 2022;
CONSIDERANT	le bilan prévisionnel de l'opération, joint à la présente délibération à travers la présentation du CRAC 2021 de la SPL AREA PACA ;
CONSIDERANT	l'emprunt de 4500000 euros souscrit par la SPL ISERE AMENAGEMENT auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels pour assurer le refinancement de l'opération dont le bilan prévisionnel est joint à la présente délibération à travers la présentation du CRAC 2021 de la SPL AREA PACA;

005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE Reçu le 14/09/2022 Publié le 14/09/2022

## CONSIDERANT

la demande de garantie par la Ville de 40% du montant de l'emprunt soit à hauteur de 1800000 euros par la SPL ISÈRE Aménagement ;

### CONSIDERANT

la proposition de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels annexée en pièce jointe et dont les caractéristiques sont reprises ci-après :

- Préteur : ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels
- Emprunteur : SPL ISÈRE AMENAGEMENT
- Objet : refinancement de l'opération
- Montant du prêt : 4 500 000 €
- Durée: 4 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement: trimestriellement, à compter du 30 septembre 2023
- Conditions financières: Taux variable Euribor 3 mois + 1.27 % avec floor à 0 sur l'index
- Commission d'engagement : 0.1 %

# **CONSIDERANT**

les travaux de la commission «Urbanisme» réunie le 05/09/2022;

Ceci exposé,

## LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De reprendre la garantie d'emprunt à hauteur de 40 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 1 500 000 € contracté par la SPL AREA PACA auprès d'ARKEA;
- De reprendre la garantie d'emprunt à hauteur de 40 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 5 000 000 € contracté par la SPL AREA PACA auprès d'ARKEA;
- D'accorder la garantie d'emprunt de la ville de Briançon à hauteur de 40 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 4 500 000 € contracté par la SPL ISERE AMENAGEMENT en qualité de concessionnaire d'aménagement de l'opération de la ZAC « les Quartiers du 15/9 » auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels selon les caractéristiques financières décrites ci-dessus;

005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE

Reçu le 14/09/2022 Publié le 14/09/2022

antes d'accord de la garantie :

Pour la durée totale du prêt, soit 4 ans et jusqu'à complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité;

- Sur notification de l'impayé par lettre avec accusé de réception de la part de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement;
- La collectivité s'engage à libérer, pendant toute la durée du prêt, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;
- Enfin, la SPL ISÈRE Aménagement s'engage à informer sans délai la collectivité des éventuelles démarches de réaménagement dudit prêt.
- D'autoriser le Maire de la Ville de Briançon ou tout autre personne dûment habilitée en application des articles L2122-17, L2122-18 et L2122-19 du Code Général des collectivités territoriales, à signer le contrat de prêt liant ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels et la SPL ISÈRE AMENAGEMENT;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 33

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

NE PREND PAS PART AU VOTE: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

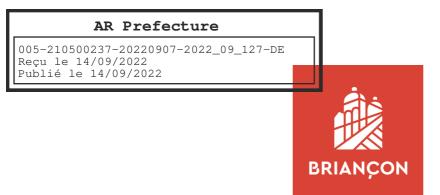
ZAC LES QUARTIERS DU 15/9 DEL 2022.09.07/127

PUBLIÉE LE :

1 4 SEP. 2022

e Mair

MURGIA



# 282B - ZAC LES QUARTIERS DU 15/9 CONCESSION D'AMENAGEMENT

Concédant : Commune de Briançon

Concessionnaire: S.P.L. AREA REGION SUD

# COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE DE l'EXERCICE 2021

# RAPPORT D'ACTIVITE ET DE CONJONCTURE

4 avril 2022



005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE Reçu le 14/09/2022 Publié le 14/09/2022

# Sommaire :

1- Objet de la concession Les Quartiers du 15/9	4
1°) Une opération de renouvellement urbain	4
2°) Les procédures juridiques et administratives	4
3°) Le traité de concession d'aménagement	5
1- Mission générale de suivi et de coordination	5
2- Financement	5
3- Gestion foncière	5
4- Programmation et études de réalisation	5
5- Communication et animation	5
6- Réalisation des travaux d'équipement et des aménagements	5
7- Commercialisation des lots équipés	5
8- Information du concédant.	5
4°) Organisation générale	5
5°) Programmation	6
6°) Phasage de l'opération d'aménagement	7
2- Avancement opérationnel 2013-2021	9
1°) Déroulement des phases administratives et juridiques	9
2°) Acquisitions foncières	9
3°) Travaux de démolition et d'aménagement	10
5°) Actions de communication	14
6°) Autorisations d'urbanisme au 31 décembre 2021	14
7°) opérations livrées au 31 décembre 2021	15
3- Évolution de l'opération	16
4- Activités de l'exercice 2021	17
1- Le suivi et la coordination générale de l'opération	17
2- Le suivi des études et travaux de VRD et d'aménagement de surface de la phase 2	17
3- La préparation de comités et de réunions techniques connexes en vue de répondre	aux
évolutions souhaitées par la nouvelle municipalité	17
4- Le lancement de la nouvelle charte graphique et du nouveau logo de la ZAC	17
5- La commercialisation des lots (compromis et actes authentiques)	17
1°) Suivi et coordination générale de l'opération	17
2°) Suivi des études et travaux de la phase 2	18
3°) Préparation de comités techniques et de réunions	19
4°) Communication	19
5- Bilan d'opération au 31.12.2021	20
6- Mouvements financiers : dépenses et recettes cumulées au 31 décembre 2021	22
7- Conjoncture	23
1°) Perspectives de l'année 2022	23
2°) Commercialisation et cession de lots	24
3°) Nouveau bilan prévisionnel	24
4°) Participation du Concédant	25

005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE Reçu le 14/09/2022 Publié**Documnents2ลิคิคexes:** 

- Annexe i : pian d'aménagement de la ZAC
- annexe 2 : plan de trésorerie prévisionnel
- annexe 3 : synthèse générale
- annexe 4 : tableaux des acquisitions foncières, des cessions de lots et des expropriations

005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE Reçu le 14/09/2022 Publié le 14/09/2022

# 1- Objet de la concession Les Quartiers du 15/9

# 1°) Une opération de renouvellement urbain

La municipalité de Briançon a engagé une opération d'aménagement urbain par la restructuration du site des anciennes emprises militaires Colaud et Berwick, et a mis en place les conditions du développement économique et social d'une opération de renouvellement urbain par la création de fonctions urbaines diversifiées, constituant le nouveau quartier central de Briançon, son cœur de ville.

L'opération de la ZAC Cœur de ville, désormais appelée (par avenant N°2 au traité de concession) ZAC Les Quartiers du 15/9 développe une véritable mixité entre l'habitat, les activités, les commerces, les services et les équipements, complétée par l'ouverture du site des casernes à la population, la requalification de l'avenue du Général Barbot qui traverse le site et la création d'un grand parc urbain.

Elle représente une capacité de construction de 76 000 m2 de surface de plancher et correspondant à un investissement global public et privé de 138 millions d'euros sur plus de 10 ans. C'est certainement l'un des plus importants projets du département des Hautes-Alpes, pourvoyeur d'emplois et d'activité économique.

# 2°) Les procédures juridiques et administratives

Un concours d'aménagement, organisé par la ville en 2011 et 2012, a permis d'engager une réflexion sur les grandes orientations urbaines à développer sur la partie basse de la ville, de développer le projet d'une zone d'aménagement concerté sur l'emprise des anciennes casernes et de sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre.

Les études préalables réalisées en 2013 ont défini un parti d'aménagement d'ensemble, un programme d'aménagement, un bilan prévisionnel et un planning d'intervention.

Le dossier de création de ZAC a été approuvé par délibération du conseil municipal du 18 décembre 2013 et les études de programmation ont été finalisées durant l'année 2014. La concession d'aménagement a été attribuée à la société publique locale AREA Région Sud par délibération du conseil municipal du 18 décembre 2014.

Les diagnostics archéologiques réalisés durant l'année 2015 ont permis de constater l'absence de vestiges archéologiques dans l'enceinte des casernes Colaud et Berwick : en conséquence, M. le Préfet de Région n'a pas édicté de prescriptions de fouilles complémentaires. Le dossier loi sur l'eau a fait l'objet d'une procédure déclarative et M. le Préfet des Hautes-Alpes a donné son agrément administratif début 2016.

005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE Reçu le 14/09/2022 Publié le 14/09/2022

Enfin, les études opérationnelles (programme des équipements publics, programme global des constructions et complément à l'étude d'impact) réalisées durant l'année 2015 ont constitué le dossier de réalisation de la ZAC Cœur de ville qui a été approuvé par délibération du conseil municipal du 2 mars 2016.

# 3°) Le traité de concession d'aménagement

Le traité de concession d'aménagement de la ZAC Les Quartiers du 15/9 a été signé entre le concédant, la Ville de Briançon, et le concessionnaire, la société AREA Région Sud, en vertu de la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2014 pour une durée de 12 ans (2015 à 2026).

Le traité précise les modalités générales d'exécution de la concession, les modalités opérationnelles et financières, et les principales missions permettant la mise en œuvre de l'opération :

- 1- Mission générale de suivi et de coordination
- 2- Financement
- 3- Gestion foncière
- 4- Programmation et études de réalisation
- 5- Communication et animation
- 6- Réalisation des travaux d'équipement et des aménagements
- 7- Commercialisation des lots équipés
- 8- Information du concédant.

# 4°) Organisation générale

La gouvernance de l'opération d'aménagement de la ZAC Cœur de ville est assurée par un **comité de pilotage**, émanation politique d'orientation du projet, et son avancement opérationnel est suivi par un **comité technique** constitué des services de la Ville de Briançon, de la CCB, de services extérieurs, des concessionnaires de réseaux, de l'équipe de maîtrise d'œuvre de la ZAC, de l'équipe opérationnelle de la ZAC et de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Une **équipe opérationnelle de ZAC** est mise en place par le concessionnaire qui s'appuie sur les compétences internes de l'AREA Région Sud, l'expérience des personnes affectées à l'opération, et sur l'appui d'experts dans les domaines juridiques, financiers et opérationnels. Les services de la ville participent également aux interventions de l'équipe.

Une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre, dont l'architecte en chef Pierre-Louis Faloci est mandataire, assure la conception et la réalisation des travaux d'aménagement. Elle comprend le cabinet Faloci, le bureau d'études techniques Igrec ingénierie, le bureau d'études HQE Oasiis et la programmiste Da&Du programmation.

005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE

Reçu le 14/09/2022

Publié 5.9 Programmation

Le projet s'articule autour d'un axe central constitué de l'avenue du Général Barbot et de l'avenue du 15/9 constituant un mail piétonnier qui distribue les composantes urbaines du projet. Un grand parc urbain de 19 500 m2 structure les différents programmes résidentiels dans la partie nord de la ZAC.

Un grand espace central constitué de la place des casernes (3 100 m2) et de la place du marché (4 460 m2) marque une nouvelle zone d'attraction culturelle et économique entre la médiathèque et le cinéma dans la partie nord coté Berwick, et la résidence séniors et les commerces de la partie sud coté Colaud.

Le programme global des constructions arrêté dans le dossier de réalisation était de 76 140 m2 de surface de planchers. L'évolution du programme, l'adaptation des projets et la création d'un nouveau lot de stationnement souterrain (lot A1) a porté la surface de planchers à 79 001 m2 en 2020.

La signature de l'avenant N°2 au traité de concession a modifié la programmation en actant une baisse sensible de la constructibilité de la ZAC, qui s'illustre principalement par une baisse du nombre de logements (suppression du lot B4\_4) et une baisse de la part des équipements publics (suppression gymnase lot D2 et parking souterrain lot A1). Ces modifications programmatiques se font au bénéfice d'une plus grande part laissée aux espaces publics (place de marché et extension du parc central).

Destination	SDP Dossier de	SDP après avenant N°3	
	réalisation approuvé le 2	au traité de concession	
	mars 2016		
Logements*	53 476 m2	44 145 m2	
Équipement culturel privé	5 000 m2	0 m2	
Activités économiques	2 000 m2	5 840 m2	
Commerces, bureaux,	7 441 m2	11 660 m2	
services			
Équipements publics	4 565 m2	3 000 m2	
TOTAL SDP	76 140 m2	64 645 m2	

<sup>\*</sup>soit 866 logements inscrits au Dossier de réalisation et 732 logements après avenant n°3.

Le plan d'aménagement de la ZAC présente la répartition des fonctions urbaines selon leurs destinations (résidentiel et hôtellerie, commercial, bureaux et services, activités, équipements publics, aménagements de surface) et leurs répartitions en 26 lots (voir plan en annexe 1).

005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE

Reçu le 14/09/2022

# Publié 6<sup>19</sup>) Phasage de l'opération d'arnénagement

L'opération Cœur de ville se déroule de 2015 à 2026. Les travaux de démolition ont été réalisés en 2016 et 2017 et ont été achevés en octobre 2017. Les travaux d'aménagement se déroulent de 2017 à 2026; ils sont engagés selon 3 phases prévisionnelles:

# Phase 1 -2017/2020

# 2017-2018:

- √ Rue René Froger
- √ Voie accès C5
- √ Bassin de rétention
- √ Parking du lot A5 Aegide
- √ Avenue du Général Barbot
- √ Place du marché partielle (frange devant Lot A5 Aegide)

- √ Zone de la médiathèque
- √ Voie pompier du parc urbain
- √ Venelle entre les lots B4-1 et B4-2
- $\sqrt{}$  Bassins de rétention du parc
- √ Accès bas de la manivelle des lots C3-C4.

# 2018-2020:

- $\sqrt{}$  Rue du champ de tir
- $\sqrt{}$  Parking du champ de tir
- √ Place des casernes sur le pourtour de la médiathèque (provisoire)
- √ Accès au lot C1
- √ Rue de la Manivelle des lots C3-C4 (provisoire)

# Phase 2 - 2021/2023

# 2021/2023:

- √ Parc urbain et place provisoire du marché
- √ Rue de la Manivelle (définitif)
- √ Avenue du Général Barbot Nord

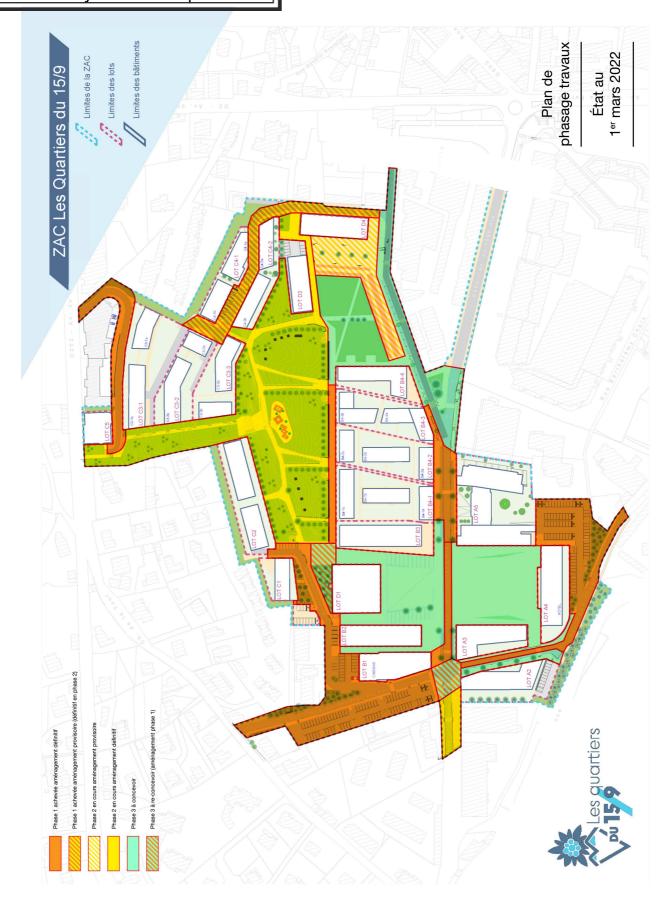
## Phase 3 - 2024/2026

# 2024-26:

- √ Avenue du Général Barbot Sud
- √ Extension du parc
- √ Rue Général Colaud

- √ Les 2 places des casernes
- √ Finition Rue Froger

005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE Reçu le 14/09/2022 Publié**Plan¹dé0ŝýñthèse des 3 phases de travaux :** 



005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE

Reçu le 14/09/2022

ublié 2º Avancement opérationnel 2013-2021

L'avancement opérationnel de l'opération d'aménagement de la ZAC Les Quartiers du 15/9 concerne le déroulement des phases administratives et juridiques de l'opération, les acquisitions foncières, les travaux de démolition et d'aménagement, la commercialisation des lots aménagés et les actions de communication.

# 1°) Déroulement des phases administratives et juridiques

Un concours d'aménagement organisé par la Ville de Briançon s'est déroulé d'octobre 2011 à juillet 2012 ; il a permis la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre et de l'architecte en chef de la ZAC en septembre 2012 (Pierre-Louis Faloci mandataire). Sur la base du projet du concours, la phase de concertation avec la population s'est déroulée de mars à juin 2013.

Les études du dossier de création de ZAC ont été réalisées de janvier à décembre 2013. Le dossier de création a été approuvé par délibération du conseil municipal du 18 décembre 2013. Les études de programmation ont été menées tout au long de l'année 2014 ainsi que l'élaboration du bilan financier prévisionnel. La concession d'aménagement a été attribué à la société publique locale AREA Région Sud et le traité de concession a été approuvé par délibération du conseil municipal du 18 décembre 2014.

Les études de réalisation se sont déroulées durant l'année 2015. Le dossier de réalisation de la ZAC Cœur de ville a défini le programme des équipements publics et a précisé les surfaces de plancher du programme global des constructions autorisées dans la ZAC. Le dossier de réalisation de la ZAC Cœur de ville a été approuvé par délibération du conseil municipal du 2 mars 2016.

# 2°) Acquisitions foncières

Les terrains constituant le périmètre de la ZAC étaient maîtrisés par la Ville de Briançon. L'emprise des terrains devant constituer les lots à céder a été remise au concessionnaire AREA Région Sud par l'acte d'apport du foncier signé le 1<sup>er</sup> février 2017.

La Ville de Briançon conserve l'emprise des espaces publics (places, placettes, parc urbain, ensemble des voiries et cheminements), d'un bâtiment conservé (lot D4 skatepark) et des emprises constructibles pour la réalisation d'équipements (médiathèque sur le lot D1, gymnase sur le lot D2).

005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE

Reçu le 14/09/2022

Publié 39 Travaux de démolition et d'aménagement

Un diagnostic archéologique a été réalisé par l'INRAP de juin à octobre 2015. 40 tranchées ont été déblayées. Aucun vestige n'a été révélé et il n'a pas été édicté de prescriptions de fouilles archéologiques.

Les travaux de démolition des bâtiments militaires et de mise en état des sols se sont déroulés de mars 2015 à octobre 2016. Ils ont permis de dégager les surfaces à aménager destinées aux opérations de construction.

Les études d'AVP et de PRO des travaux d'aménagement se sont déroulées en 2015 et 2016. Le dossier des études de projet PRO a été validé en mars 2017. Le dossier DCE de la première phase de travaux, nécessaire à la consultation des entreprises, a été remis en juillet 2017.

Les travaux de dévoiement des réseaux ont été réalisés majoritairement durant l'année 2018 par les concessionnaires de réseaux (AEP, EU, réseau de chaleur, HTA et THT, fibre, téléphonie).

Sur les bases du projet d'aménagement des espaces publics validé par le concédant, les **travaux de VRD et d'aménagement** de la **première phase** se sont déroulés d'octobre 2017 à fin 2019. Ils ont été interrompus pendant 8 mois pour intempéries de décembre 2017 à mars 2018 puis de décembre 2018 à mars 2019.

Le planning des travaux a dû être largement modifié suite aux aléas climatiques, aux contraintes imposées par les interventions des concessionnaires de réseaux publics et aux demandes de la ville pour l'organisation du plan de circulation général. En 2018, néanmoins, les travaux les plus lourds et impactant sur le plan de circulation communal ont pu être largement avancés, et les livraisons de la première vague des constructions ont pu être assurées grâce à la coordination de l'ensemble de tous les intervenants durant l'année 2019.

Les réceptions de travaux fin 2019/début 2020 et leurs réserves qui devaient être levées dans la foulée ont été impacté par la crise sanitaire. Les dernières réserves ont finalement été levées entre aout et octobre 2020.

La consultation pour choisir une nouvelle maitrise d'œuvre a été organisé début 2021. Elle s'est conclue sur le choix de TPFi (maitrise d'œuvre VRD) et H&R (architecte et paysagiste). Elle a pour mission principale le suivi du déroulé des travaux de la phase 2, conformément à la volonté du concédant de prévoir une phase transitoire après avoir rompu le marché du précédent maitre d'œuvre, l'agence PL Faloci. Elle a également pour mission de concevoir les aménagements de l'extension du parc et de la place du marché.

005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE

Reçu le 14/09/2022

PubliéLaeconsultation des entreprises pour les travaux de la phase 2 a été organisé entre

tévrier et mai 2021. Les élections régionales et le renouvellement des élus en découlant a impacté la tenue de la commission d'attribution des offres, laquelle s'est tenue en octobre 2021.

Les travaux pour l'aménagement d'une nouvelle place du marché provisoire, demandée par la ville en fin septembre 2021, se sont déroulés d'octobre à décembre 2021.

# Études et travaux réalisés à fin 2021 :

Années	Contenu des études et travaux
2015	Juin à octobre 2015 : diagnostic archéologique
	Mars 2015 : début des travaux de démolition
	Etudes AVP des travaux d'aménagement
2016	Mars à octobre 2016 : finition des travaux de démolition
	Etudes PRO des travaux d'aménagement
2017	Dossier de Consultation des Entreprises
	Octobre 2017 : travaux de la première phase des travaux
2018	Travaux de dévoiement des réseaux
	Mars à novembre 2018 : travaux de la première phase des travaux
2019	Mars à octobre 2019 : fin des travaux de la première phase des
	travaux
	Etude de faisabilité d'un parking souterrain place du marché
	livraison échelonnée des premières constructions résidentielles et
	d'équipements entre février et décembre 2019 (10 programmes)
2020	Aout à Octobre 2020 : Travaux de finition et levée des réserves
	Septembre à Décembre 2020 : Etude de faisabilité sur les plans
	administratifs et financiers sur l'évolution de la ZAC visant une
	densité moindre et une modification de la programmation.
2021	Consultation pour l'attribution du marché de maitrise d'œuvre
	d'exécution de la phase 2 des travaux : février à mars 2021.
	Dossier de Consultation des Entreprises de la phase 2 publié en
	mars 2021
	Réception des offres en avril 2021 et analyse en mai 2021
	Commission d'Attribution des Offres en octobre 2021
	Organisation et lancement de travaux modificatifs pour livrer une
	place de marché provisoire devant la nouvelle halle livrée
	concomitamment en décembre 2021.

# 4°) Commercialisation des lots

La ZAC Cœur de ville comprend **26 lots cessibles** représentant une surface totale de plancher potentielle de 79 000 m2.

005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE

Reçu le 14/09/2022 Publié le 14/09/2022

Le premier dossier a été traité par les services de la Ville (lot A5 – résidence séniors de 110 logements) en tout début d'opération. Le lot a été vendu en novembre 2016 par la ville de Briançon à la société Aégide. La recette de cette cession a été reversée au bilan de ZAC sous forme de participation.

# 1- Lots vendus au 31 décembre 2021 :

Suite aux divers compromis signés entre 2015 et 2020, 7 lots ont été vendus et 1 lot réalisé par la ville :

- 1 en 2016 (lot A5 Aegide)
- 3 en 2017 (lots B4-1, lot B4-3, lot C5 Promofar)
- 3 en 2018 (lot B1 Aurouze, lot B4-2 Promofar et lot C1 Several-Benoit)
- 2 lots vendus en 2021 (lot D3 équipement sportif et santé Prigent Fischer, lot C3-1 Promofar).

La médiathèque (lot D1) et la halle de marché (lot D4), n'ont pas l'objet de cessions réalisées par l'Aréa mais sont comptabilisées dans le décompte des lots (une régularisation est prévue en 2022).

	LOTS	VEN	DUS				
	lots		emprise m2	destination	SDP m2	acquéreurs	date acte cession
1	A5		4 617	résidence séniors (110 logements,)	7 606	Aégide	14/11/2016
2	B1		1 251	cinéma 4 salles 430 fauteuils	1 349	Aurouze	21/03/2018
3	B4-1	а	3 100	commerce en RDC + logements en étages	1 080	Promofar	11/05/2017
		b		logements	1 260	Promofar	11/05/2017
		С		logements	1 680	Promofar	11/05/2017
4	B4-2	а	2 637	commerce en RDC + logements en étages	1 040	Promofar	22/08/2018
		b		logements	1 265	Promofar	22/08/2018
		С		logements	1 090	Promofar	22/08/2018
5	B4-3	а	2 286	commerce en RDC + logements en étages	1 865	Promofar	11/05/2017
		b		logements	1 710	Promofar	11/05/2017
6	C1		890	logements	970	Several-Benoit	13/06/2018
7	C5		665	logements	1 125	Promofar	11/05/2017
8	D1		2 190	médiathèque	1 816	Ville de Briançon	A venir
9	D4			halle de marché		Ville de Briançon	A venir
10	D3		1 169	équipement sportif et santé	2 265	SCIA B27 Prigent Fischer	29/06/2021
11	C3-1		3 464	logements	5 190	Promofar	29/06/2021

## 2- Lots sous compromis de vente

7 lots sont sous compromis de vente au 31 décembre 2021.

- √ 4 lots\* sont encore sous compromis avec Promofar pour des réalisations étalées entre 2022-2025 : le B4-4 fera l'objet d'une vente au 2e trimestre 2022 et le lot C2 au 4e trimestre 2022.
- √ 3 lots bénéficient de compromis signés en 2021 au profit d'ICADE : le lot B2 destiné à de l'hébergement type auberge de jeunesse nouvelle génération et

005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE

Reçu le 14/09/2022

Publié le 14/restauration, le lot A4 pour un hôtel 4 étoiles et restauration et le lot A2 pour

du logement et des locaux d'activité en rez de chaussée.

lots		emprise lot m2	destination	SDP m2	acquéreurs	date compromis
B4-4		1 522	commerce et logements	2 465	Promofar	2020
C2	а	2 508	logements	1 004	Promofar	20/02/2017
	b		logements	1 504	Promofar	20/02/2017
C3-2	а	2 227	logements	1 050	Promofar	20/02/2017
	b		logements	3 375	Promofar	20/02/2017
C3-3	а	1 923	logements	1 480	Promofar	20/02/2017
	b		logements	1 070	Promofar	20/02/2017
					Icade La banque	
B2		1 434	hébergement et restauration	4 372	des territoires	30/07/2021
Α4		1 842	hôtellerie 4 étoiles et restauration	4 453	Icade	17/12/2021
A2		2 464	logements et activité	4 800	Icade	17/12/2021

# 3- Lots en négociation

Le lot B3 fait l'objet d'un intérêt avéré de la part de la Communauté de Commune du Briançonnais pour y installer son siège administratif. La CCP a d'ores et déjà organisé un concours d'architecture. Un acte serait signé courant 2022 sans recourir à une promesse ou un compromis.

## 4- Lots restant à céder

Il reste 3 lots à céder dont 2 lot à régulariser. Il s'agit des lots suivants :

- √ le lot A3 destiné à du commerce et du logement pourrait bénéficier à un centre de formation et bureau,
- $\sqrt{}$  les lots C4-1 et C4-2 sont libres de tout engagement.

# 1- Lots supprimés

Le lot B4-5 situé en front de rue à l'angle de l'avenue du général Barbot et de la rue du général Colaud destiné à du logement libre (56 logements) et le lot D2 (gymnase) sont supprimés au profit d'espaces publics plus généreux : le parc sera étendu et une place attenante au futur marché sera créée. Le futur marché s'est installé dans le skateparc (lot D4). Les anciens lots A2A et AB2 sont regroupés au profit du lot A2.

# Taux de commercialisation

Au 31 décembre 2021, le bilan de la commercialisation s'établit à :

√ Lots vendus : 11

√ Lots sous compromis : 7
 √ Lots en négociation : 1
 √ Lots restant à céder : 3

005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE Reçu le 14/09/2022 Publié le√14/<u>2</u>96<del>t</del>\$2<del>\$</del>upprimés.

Sur les 24 lots restants de la ZAC, les lots vendus, sous compromis ou en négociation représentent un taux de commercialisation de 90 %.

# 5°) Actions de communication

Une responsabilité importante du concessionnaire, consiste en la mise en œuvre des actions de communication visant à faire connaître et valoriser la ZAC auprès du grandpublic et des professionnels.

Pour assurer la maîtrise de la communication du projet, les services de la ville et l'AREA Région Sud, ont souhaité confier un marché de conception et de réalisation de la stratégie et des actions de communication de la ZAC Cœur de Ville couvrant tous les besoins de l'opération à un prestataire. À l'issue d'un appel d'offres, le groupement Studio Havana/ Sport-Confort a été retenu le 6 février 2017.

L'AREA Région Sud a confié à un tiers – le groupement Havana Studio/Sport Confort - une mission de conception et de réalisation de la communication du projet. Cette mission s'est traduite notamment par la réalisation d'une maison du projet et la préparation des journaux de la ZAC n° 2, 3 et 4.

En février 2019, le marché à bon de commande d'une durée de 2 ans, avec le groupement Studio Havana, n'a pas été renouvelé. En 2019, la prestation de communication se déroule avec l'agence "A plus d'1 titre" basée à Briançon.

Les principales actions de communication lancées en 2018 et 2019 ont été les suivantes:

- Réalisation et inauguration de la maison du Projet, exposition, accueil du public
- Signalétique routière, information sur les perturbations occasionnées par les travaux,
- Communication auprès des riverains avec distribution de flyers,
- Communication chantier sous forme d'affichage (calicot, bâches, panneaux 4x3).
- Administration de la page Facebook de la ZAC,
- Publication d'un journal annuel de la ZAC dénommé « Cœur Battant »,
- Reportages photo et vidéo.

L'année 2020 n'a pas fait l'objet de campagne de communication.

L'année 2021 a fait l'objet d'un nouveau logo confié à l'agence Dimension ainsi que d'une nouvelle charte graphique. Un nouveau marché communication plus globale a été également lancé et est assuré par l'agence Exprimer Sextant.

# 6°) Autorisations d'urbanisme au 31 décembre 2021

15 demandes de permis de construire ont été déposées entre 2015 et 2021.

005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE

Reçu le 14/09/2022

Publié Une démande a été déposée par la CI Les Aiglons Blancs pour une résidence séniors de 116 logements, 9 ont été déposés par la société Promofar pour des opérations résidentielles, une par la SCI Several-Benoit pour 16 logements, une pour le cinéma Le Cosmo, une déposée par la ville pour la médiathèque La Ruche et une par la SAS La Bonne Altitude pour un projet sport et santé, 1 par Icade.

# ZAC CŒUR DE VILLE - TABLEAU DES PERMIS DE CONSTRUIRE

	CONSTRUIRE				
	lot	n° permis	pétitionnaire	date dépôt PC	date obtention
1	lot A5 résidence séniors 116 logements	PC 005023 14H0042	SCI Les Aiglons Blancs	29/12/2014	04/06/2015
2	lot B1 cinéma 4 salles 410 fauteuils*	PC 005023 15H0039	M. Vincent Aurouze	05/08/2015	15/02/2016
3	lot C5 résidentiel	PC 005023 16H009	SARL PromoAlp2	26/04/2016	18/11/2016
4	lot B4-1 résidentiel bâtiment c	PC 005023 16H0010	SARL PromoAlp3	26/04/2016	18/11/2016
5	lot B4-5 résidentiel bâtiment a	PC 005023 16H0011	SARL PromoAlp3	26/04/2016	18/11/2016
6	lot B4-2c, B4-3a, B4-3b	PC 005023 16H0035	SARL PromoAlp3	04/10/2016	21/12/2016
7	lot B4-2 résidentiel bâtiment a	PC 005023 16H0036	SARL YPF immo	04/10/2016	21/12/2016
8	lot B4-2 résidentiel bâtiment b	PC 005023 16H0037	SARL Promo Alp3	04/10/2016	21/12/2016
9	lot C1 réhabilitation logements	PC 005023 17H0019	SCI Several-Benoit	19/04/2017	22/07/2017
10	lot D1 médiathèque La Ruche**	PC 005023	Ville de Briançon		
11	lot D3 sport et santé	PC 005023 19H0028	SAS La Bonne Altitude	07/08/2019	28/11/2019
12	lot C3-1 résidentiel bâtiments a et b	PC 005023 19H0047	Promofar	03/12/2019	06/11/2020
13	lot B4-4 résidentiel bâtiments a et b	PC 005023 20 H0032	Promofar	07/05/2020	Refus le 16/10/2020
14	lot B2 hébergement et restauration	PC	Icade	12/08/2021	16/11/2021
15	lot B4-4 logements et commerces	PC	Promofar	09/06/2021	03/08/2021
16	lot C2 logements	PC	Promofar	22/12/2021	

Toutes ces demandes ont été autorisées, exception-faite de celle portant sur le lot B4-4 laquelle a été refusée. Un nouveau projet architectural a été présenté en mars 2021 et a fait l'objet d'un nouveau dépôt de PC obtenu courant 2021.

# 7°) opérations livrées au 31 décembre 2021

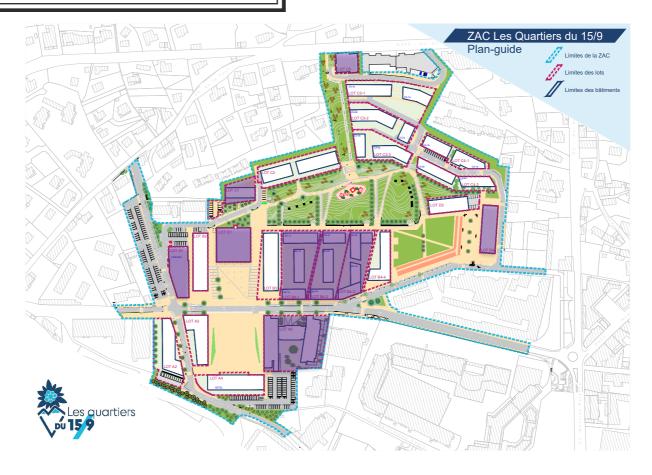
Les neufs premières opérations qui ont fait l'objet des dix premiers permis de construire ont été livrées de manière échelonnée durant toute l'année 2019 et 2021:

- $\checkmark$  La résidence séniors Les Aiglons Blancs pour 116 logements (lot A5),
- $\lor$  Les opérations de la société Promofar concernant les lots B4-1, B4-2, B4-3 et C5 pour un total de 174 logements,
- $\checkmark$  Le cinéma Le Cosmo (4 salles pour 410 fauteuils) lot B1,
- √ Le bâtiment de la Commanderie de la SCI Séveral-Benoit (16 logements réhabilités) lot C1,
- √ La médiathèque La Ruche (lot D1),
- √ La halle de marché (lot D4).

005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE

Reçu le 14/09/2022

Publié**Plan¹désºconstructions/rénovations réalisées au 31 décembre 2021 :** 



# 3- Évolution de l'opération

L'opération évolue selon le calendrier prévu :

- $\sqrt{\phantom{a}}$  le transfert du foncier du concédant au concessionnaire a été réalisé (février 2017),
- $\sqrt{\phantom{a}}$  la commercialisation se poursuit (8 lots vendus, 7 lots sous promesse, 5 lots en négociation et 6 lots restent à commercialiser)
- $\sqrt{\phantom{a}}$  les travaux de démolition sont terminés,
- √ la première phase du chantier d'aménagement est terminée,
- √ les premières réalisations de bâtiments de logements et d'équipements publics ont été livrées.

L'affectation programmatique des lots, en termes de nature d'occupation et de surface, est adaptée et actualisée en continu en tenant compte des manifestations d'intérêt enregistrées pour les lots restant à commercialiser et de l'équilibre financier de l'opération.

005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE

Reçu le 14/09/2022

PubliéEh 201/9 ? à 21 22 demande du concédant, une étude de stationnement a été réalisée pour

affiner la connaissance des besoins complémentaires générés par les usagers et les futurs occupants de l'opération des lots situés autour de la place du marché.

Suite aux élections municipales de mars et juin 2020, la nouvelle équipe en place a souhaité engager une évolution de la ZAC autour des thèmes suivants :

- $\sqrt{}$  une architecture plus alpine,
- √ des espaces publics plus généreux, notamment avec extension du parc, création d'une halle marché, de stationnements en surface, d'un parking souterrain,
- √ une densité moindre,
- √ des évolutions programmatiques, notamment sur le lot B2 (hébergement et restauration), B3 (centre administratif Communauté de Commune du Briançonnais), D4 (Halle de marché),
- √ une volonté de diversifier les constructeurs.

L'adaptation de l'opération – programme, phasage, bilan prévisionnel – a été formalisée dans le cadre de l'avenant N°2 au traité de concession. Un avenant N°3 a procédé à un réajustement de la participation de la ville.

D'un point de vue opérationnel, l'ancienne maitrise d'œuvre assurée par l'agence PL FALOCI a été remplacé par une nouvelle maitrise d'œuvre assurée par l'agence TPFi et H&R, dont les missions sont le suivi d'exécution des travaux de la phase 2 et la conception de l'extension du parc et de la place du marché.

# 4- Activités de l'exercice 2021

Les principales activités réalisées au cours de l'exercice 2021 ont été les suivantes :

- 1- Le suivi et la coordination générale de l'opération
- 2- Le suivi des études et travaux de VRD et d'aménagement de surface de la phase 2
- 3- La préparation de comités et de réunions techniques connexes en vue de répondre aux évolutions souhaitées par la nouvelle municipalité
- 4- Le lancement de la nouvelle charte graphique et du nouveau logo de la ZAC
- 5- La commercialisation des lots (compromis et actes authentiques)

# 1°) Suivi et coordination générale de l'opération

Le suivi et la coordination générale de l'opération ont essentiellement consisté en :

1- la coordination des différents opérateurs intervenant pour les études et la mise en œuvre des éléments du programme de l'opération (Ville, concessionnaires réseaux, prestataires techniques, entreprises, maîtres d'ouvrage, etc.),

005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE

Reçu le 14/09/2022 Publié le **2**L4/**le**s/âctions d'information auprès des élus, des services et de la population pour

le projet de centre administratif de la CCB (lot B3).

# 2°) Suivi des études et travaux de la phase 2

# Études

L'étude d'une nouvelle place de marché a été lancé à la demande de la ville pour une livraison en décembre 2021. Les dossiers d'exécutions ont été adaptés et avenantés afin de pouvoir permettre la réalisation de cette place, sur la base des marchés travaux passés au 3<sup>e</sup> trimestre 2021.

# Les travaux de démolition et de mise en état des sols

Pour mémoire, les travaux de démolition ont été achevés en 2017. À la fin 2021, le montant total constaté pour les travaux de démolition est de 1 714 K€ HT. Aucune dépense significative n'a eu lieu depuis 2018.

# Les travaux d'aménagement

La place du marché provisoire a été aménagée entre le 18 octobre et le 20 décembre 2021.

À la fin 2021, le montant total constaté pour les travaux d'aménagement est de 7 606 K€ HT.

# Travaux des concessionnaires réseaux

À la fin 2021, le montant total constaté pour les travaux des concessionnaires réseaux est de 507 K€ HT. Aucune dépense significative n'a eu lieu depuis 2019.

# Maîtrise d'œuvre :

La nouvelle maitrise d'œuvre, missionnée en avril 2021, a lancé les études d'exécution en vue de préparer la phase 2 et de réaliser les travaux modificatifs de la place du marché provisoire dont la livraison a eu lieu le 20 décembre.

À la fin 2021, le montant total constaté pour les missions de maîtrise d'œuvre est de 2 128 K€ HT.

# Missions sur travaux

Afin d'accompagner la mission de maitrise d'œuvre, les missions Coordination SPS, et de contrôle technique ont été organisées en parallèles.

Le montant constaté à fin 2021 est 20 K€ HT.

# Géomètre

Pour accompagner les ventes, des missions ponctuelles de géomètre ont été déclenchées.

A fin 2021, le montant total constaté est de 81 K€ HT.

005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE

Reçu le 14/09/2022

# Publié 3<sup>19</sup>) Préparation de comités ted niques et de réunions

Plusieurs réunions ont été organisées durant l'année 2021 afin d'étudier les souhaits d'évolution de la Ville sur la ZAC Les Quartiers du 15/9.

Elles ont eu pour objet de préciser les conséquences financières de la baisse de densité et de l'augmentation de la part des espaces publics, et de définir la nécessité de réviser les documents règlementaires de la ZAC (PGC, PEP). La ville et l'AREA ont convenu que cela n'était pas impératif.

Plusieurs échanges courriers ont également eu lieu sur la commercialisation des lots A2 et A4, et sur la possibilité d'organiser un appel à opérateurs (lots A2, A3, C4\_1 et C4\_2) en vue de redéfinir les règles du jeu et de tirer les prix vers le haut ainsi que la qualité des programmes.

# 4°) Communication

Une nouvelle campagne a été lancé en 2021. Les objectifs de communication en 2021 ont été de redéfinir le logo et la charte graphique de la ZAC ainsi que des missions ponctuelles de communication sur le lot B3 et la place du marché.

À la fin 2021, le montant total constaté pour les missions de communication est de 161 K€ HT.

# 5°) Commercialisation

Pour mémoire, la ZAC Cœur de ville comprend **26 lots cessibles** représentant une surface totale de plancher de 79 000 m2.

L'année 2021 s'est caractérisée par la concrétisation des ventes suivantes : Le lot C3-1 à Promofar, le lot D3 à la SCI La Bonne Altitude (dont il reste une échéance à payer en décembre 2022). Par ailleurs, une promesse a été signée sur le lot B2 pour Icade et la Banque des Territoires, ainsi que sur le lot A4 et lot A2 avec Icade.

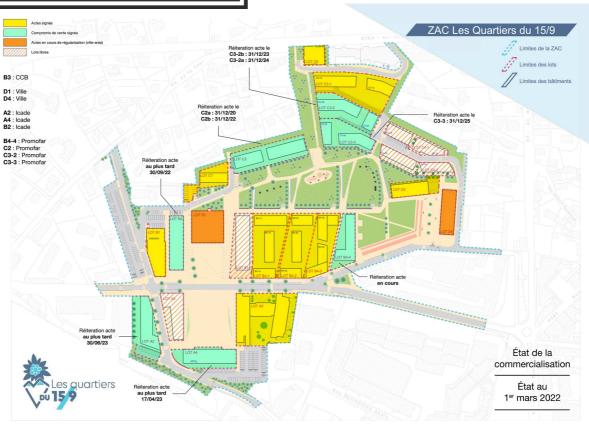
Le lot B3, dont le prix a été arrêté avec la CCB ferait l'objet d'un acte en 2022.

# Au 31 décembre 2021, le bilan de la commercialisation s'établit ainsi :

Lots vendus	9*
Lots sous compromis	7
Lots en négociation	1
Lots restant à céder	3

<sup>\* + 2</sup> à régulariser avec la ville de Briançon (la halle de marché et la médiathèque) Nota : 2 lots sont supprimés à la demande de la Ville (D2 et B4-5).

# AR Prefecture 005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE Reçu le 14/09/2022 PubliéEtat déla/commercialisation au 1er mars 2022:



# 5- Bilan d'opération au 31.12.2021

Les éléments de programme de la ZAC Les Quartiers du 15/9 ont permis d'établir pour chaque poste, d'une part les dépenses engendrées, et d'autre part les recettes constituées par les cessions de charges foncières et la participation de la collectivité locale aux équipements publics.

Le bilan prévisionnel permet de vérifier la compatibilité du coût de la réalisation du programme d'aménagement avec les recettes attendues. Conformément au bilan de ZAC établi lors du traité de concession et de son avenant n°3, il s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 24 155 K€ HT.

005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE Reçu le 14/09/2022 Publié le 14/09/2022

# ZAC Les Quartiers du 15/9 Bilan d'opération (traité du 18 décembre 2014 et avenant n°1, 2 et 3)

DEPENSES PREVISIONNELLES	Bilan voté (en K€)
1. Études opérationnelles :	1 253
2. Charge foncière	5
3. Mise en état des sols :	1 712
4. Travaux d'aménagement :	15 304
5. Honoraires sur travaux	3 008
6. Gestion provisoire et autres frais	460
7. Imprévus	100
8. Impôts et taxes	58
9. Frais financiers	363
10. Rémunération concessionnaire	1 843
TOTAL DEPENSES € HT	24 155
RECETTES PREVISIONNELLES	Bilan voté
1. Cessions lots	14 869
2. Participation sur équipements publics	9 285
3. Apport en nature	0
TOTAL RECETTES € HT	24 155

005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE

Reçu le 14/09/2022

# cumulées au 31 décembre 2021

Les **dépenses** constatées au 31 décembre 2021 s'élèvent à 13 719 K € HT :

DEPENSES PREVISIONNELLES	Bilan voté (en K€)	Réalisé
1. Études opérationnelles :	1 253	893
2. Charge foncière	54	54
3. Mise en état des sols :	1 712	1715
4. Travaux d'aménagement :	15 304	7 606
5. Honoraires sur travaux	3 008	2 128
6. Gestion provisoire et autres frais	460	220
7. Imprévus	100	0
8. Impôts et taxes	58	29
9. Frais financiers	363	259
10. Rémunération concessionnaire	1 843	816
TOTAL DEPENSES K€ HT	24 155	13 719

Ces dépenses ont été préfinancées sur fonds propres du concessionnaire puis financées sur emprunt, et complétées par les participations pour équipements publics versées par le concédant.

Les **recettes** constatées au 31 décembre 2021 s'établissement à 9 579 K € HT :

RECETTES PREVISIONNELLES	Bilan voté	Réalisé
1. Cessions lots	14 869	4 408
2. Participation sur équipements publics	9 285	5 170
3. Apport en nature	0	0
TOTAL RECETTES € HT	24 155	9 579
Emprunt		
Situation comptable		

005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE Reçu le 14/09/2022 Publié le 14/09/2022

Un emprunt total de 6 500 K€, contracté par le concessionnaire auprès de l'établissement bancaire Arkéa, a été mis en place :

- √ Une première tranche d'une montant de 1,5 millions d'euros a été versée le 31 Juillet 2015 ;
- $\sqrt{\phantom{a}}$  Une seconde tranche, d'un montant de 5 millions d'euros a été versée le 31 janvier 2019.

Cet emprunt permet de couvrir le différentiel financier, dans l'attente de la commercialisation de l'ensemble des surfaces cessibles.

# 7- Conjoncture

# 1°) Perspectives de l'année 2022

L'année 2022 verra le lancement de la seconde phase des travaux d'aménagement qui s'étalera sur 3 ans. Cette année sera également une année d'exécution de la vision du concédant pour la ZAC : En effet, il sera mis en application les volontés d'évolution du projet souhaité par la nouvelle municipalité : Une densité repensée et une place plus importante aux espaces publics qui sera précisée au cours des études lancées en fin 2021. La commercialisation, quant à elle, va amorcer une accélération fin 2021 qui engendrera par effet ricochet une accélération des études à engager sur la phase 3 de la ZAC.

En septembre 2022, la concession d'aménagement sera transférée à la SPL Isère Aménagement.

Ceci impliqiera une reprise des engagements de la SPL AREA Région Sud par la SPL Isère Alénagement, en application du protocole d'accord tripartite (AREA, Isère Aménagement, Ville de Briançon) qui sera signé préalablement.

Les emprunts seront remboursés de manière anticipée par AREA (impliquant 14285 € de frais de remboursement anticipé) et d'autres contractés par la SPL Isère Aménagement afin d'assurer la trésorerie de l'opération.

Tout sera mis en œuvre afin d'assurer la continuité opérationnelle (passation d'avenants de transfert des marchés, clauses de substitution dans les nouveaux compromis de vente et avenants à passer pour ceux déjà conclus).

Un contentieux suite à la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre Groupement Faloci fait l'objet d'une provision en Imprévus portée à 150 K€.

# 005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE Reçu le 14/09/2022 Publié**2<sup>®</sup>) Commercialisation et cessio**n de lots

Les compromis de vente suivants seront signés :

 $\sqrt{\phantom{a}}$  Le lot A3 avec ICADE complétera la place des casernes coté Colaud.

# Les ventes suivantes seront signées :

- $\sqrt{}$  Le lot B4-4 avec Promofar,
- √ Le lot B3 à la Communauté » de Commune du Briançonnais pourra s'effectuer avant fin 2022.
- $\sqrt{}$  Le lot B2 avec ICADE.
- √ Acte rectificatif à passer sur l'ilot C3-1

# 3°) Nouveau bilan prévisionnel

Le nouveau bilan prévisionnel est le suivant

DEPENSES PREVISIONNELLES	Nouveau bilan (en K€)
1. Études opérationnelles :	1 020
2. Charge foncière	5
3. Mise en état des sols :	1 715
4. Travaux d'aménagement :	16 241
5. Honoraires sur travaux	3 073
6. Gestion provisoire et autres frais	274
7. Imprévus	150
8. Impôts et taxes	44
9. Frais financiers	462
10. Rémunération concessionnaire	1 896
TOTAL DEPENSES € HT	24 935
RECETTES PREVISIONNELLES	Nouveau bilan
1. Cessions lots	15 086
2. Participation sur équipements publics	9 848
3. Apport en nature	0
TOTAL RECETTES € HT	24 934

005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE

Reçu le 14/09/2022

Publié 49) Participation du Concédant

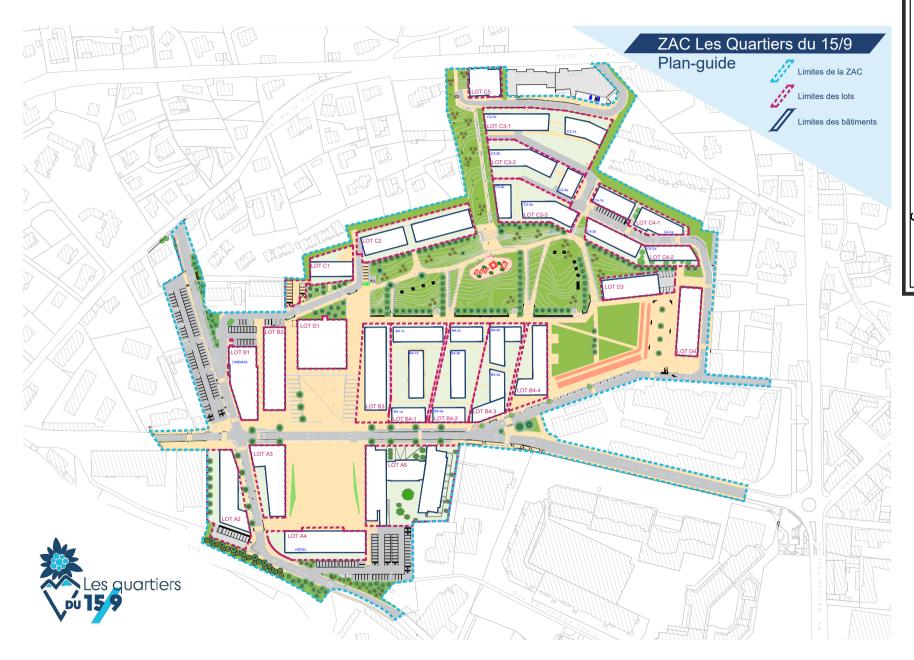
Au regard de l'évolution de l'opération, et afin de financer les travaux supplémentaires, honoraires de maîtrise d'œuvre et la rémunération aménageur proportionnellement en hausse, la participation du Concédant augmente de 561 178€.

Elle sera versée suivant l'échéancier suivant :

2015	0 €	Déjà versé
2016	2 518 590 €	Déjà versé
2017	550 000 €	Déjà versé
2018	550 000 €	Déjà versé
2019	550 000 €	Déjà versé
2020	500 000 €	Déjà versé
2021	500 000 €	Déjà versé
2022	750 000 €	
2023	750 000 €	
2024	750 000 €	
2025	1 213 795 €	
2026	1 213 796 €	
TOTAL	9 846 181 €	

## **Documents annexes:**

- Annexe 1 : Plan d'aménagement de la ZAC
- Annexe 2 : Bilan et Plan de trésorerie prévisionnel
- Annexe 3 : Synthèse générale
- Annexe 4 : Tableaux des acquisitions foncières, des cessions de lots et des expropriations



005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE Reçu le 14/09/2022 Publié le 14/09/2022

# Annexe 2 : Bilan et Plan de trésorerie prévisionnels

1.05   Aménagement parc urbain   19 963   10 221   30 184   1.0 200   1.57 874   2.06 100   2.95 0.00   8.03 377   64 374     1.07   Travaux reseaux concessionnaires   5.22 188   507 188   30.281   31.507   568 9.23   46 7.25     1.08   HONDRAIRES   3 10.88 811   37 164   2 127 863   537 184   161 305   2.32 453   14 140   3 072 946   64 135     1.09   Maîtrise d'oeuvre VRD et travaux ancien poste   560 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00			Bilan	Ré	alisé			PREVIS	IONNEL			Bilan	
Second	Ligne	Intitulé	(avenant 3 -	2021	au			2023	2024	2025	2026		Ecart
The Company		DEPENDEN	24 454 040	200 700	42 740 400			2 000 500	2 022 022	124.005	67.400	24 025 020	704 000
Description											67 400		
Second control of disconness   9   50   1   100   1   100   1   100   1   100   1   1													-
March Concessioner et diplosements   33 00	_			/50				7 000	7 000	7 000			-6 250
Second Company of Company of Principles of Principles   14 00   14 0		·			-	3 000	7 000						ł
Section Continue for Principles   10	-	•											1
Second content run, depresent concloser   90 of   100   2000   100   2000   100	-				14 200							14 200	42.000
Section				1 103	200 557		20,000					200 557	
Sentimes entherstande  20 61  115 CIJ 20 077 08 5 00 5 00  20 Congressione de tubes techniques  31 12 5 08 5 09 5 09 5 00  20 CONGRESSIONE  31 12 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1				1 103	288 557	E 200		E 000					
Security of church schools schools   314 134   5 346   20 001   3 603   3 603   3 14 134   5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	-				155 612				E 000				
Column   C				6 246									-124 000
March   Marc		-		0 340				10 000	3 003				651
Second Color		-	33 920		33 920	1	)I					34 3//	1
Marchan   1,000   1,			53 924		53 924	650						54 574	650
The control of elegislation   17.12 List   2.466   17.16 Gil   17.16 Gil   2.467   17.16 Gil   17.16		·		231 111	00 72		609	2 267 100	3 245 000				
1.82 507   1.82 507						3 122		2 20, 100	32.3000				
Table   Tabl				2 -190									0
Marked preference   15 20 086   228 071   7 605 96   14 14 02 15   1 706 296   2 80 100   3 25 000   1 26 000   2 90 000   2 90 000   1 4 8 00 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10		· ·		2 440									2 440
Toward Valid of americagement de surface						1 416 216	1 706 392	2 267 100	3 245 000				
Antique present pure union   19 aC   10 22   33 184   10 23 184   10 23 18	1304	•											
Medical procession   Medical		=											
Toward reference concessionaries   \$22 188   \$37 189   \$28   \$21 500   \$15 00   \$16 300   \$21 500   \$16 300   \$21 500   \$20	1306					126 000	157 874	206 100	295 000				
Section   Abstract of course   3 008 BL   37.66   2 127 865   537 184   161 306   223 451   141 40   2 7.05 251   59 144   125 100   168 340   14 000   2 7.05 251   59 144   125 100   168 340   14 000   2 7.05 251   59 144   125 100   168 340   14 000   2 7.05 251   59 144   125 100   168 340   14 000   2 7.05 251   59 144   125 100   168 340   14 000   2 7.05 251   59 144   125 100   168 340   14 000   2 7.05 251   59 144   125 100   125 1	1307						31 507						
Markins of Decumen	15			37 164				161 306	232 453	14 140			
Martine drouwer NURS of transus ancien poster	1501												
Coordination SS et controlle technique    55 CO    500   2000   2000   4 194   10 305   14 750   9 338   37 18	15011	maîtrise d'oeuvre VRD et travaux ancien poste											ĺ
Auto-	1502		55 620	500	20 090	2 000	4 194	10 305	14 750			59 338	3 718
Révisions de prix   73 25   66 298	1503	Pilotage général tous chantiers	188 305		116 246	28 100	8 287	20 610	29 500			194 743	6 438
Révisions de prix   73 25   66 298	1504	Autres prestations suivi travaux	45 524	1 000	40 124							40 124	-5 400
1701   Rémunération sur acquisitions   69 621   35 657   105 278   53 316   2 080   1 107   360   28 258   -16 871   1702   Rémunération sur travaux   70 4 346   39 444   49 568   78 525   8 49 94   1 127 711   495   72 9737   25 330   1 100	1506	Révisions de prix	73 255		65 298		4 897	1 291	1 863	140		73 490	235
1702   Rémunération sur études   45 129   20 280   1 000   3 431   2 080   1 107   360   28 258   -16 871   1703   Rémunération sur travaux   70 4 36   394 444   49 568   78 525   84 994   121 711   495   729 737   25 392   1704   Rémunération sur travaux   70 4 36   394 444   49 568   78 525   84 994   121 711   495   729 737   25 392   1705   1706   170	17	REMUNERATIONS	1 842 972	35 657	816 351	320	389	361 074	267 365	55 855	65 000	1 886 034	43 062
1703   Rémunération sur travaux   704 345   394 444   49 568   78 525   84 994   121 711   495   572 777   25 392     1704   Rémunération sur commercialisation   558 877   171 349   24 54 99   219 000   89 548   50 04 46   -54 431     1705   Rémunération ilquidation   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000     18   GESTION PROVISOIRE ET AUTRES PRAIS   499 694   22 475   219 994   15 000   25 000   12 000   2 000   273 954   -185 740     1801   Gestion provisoire du site   120 807   3 178   13 985   5 000   5 000   2 000   2 000   273 954   -185 740     1802   Animation/information/commercialisation   247 803   13 146   160 949   1 627   3 373   5 000   5 000   2 000   179 949   -69 884     1803   Assistance juridique et fiscale   40 001   21 788   -18 214     1804   Frais de publicité APC et repro   50 665   7 151   22 835   10 000   5 000   2 000   3 86 000     191   Imprévas future contrat MOE   100 000   150 000   150 000   150 000   150 000     1901   Imprévas rupture contrat MOE   150 000   150 000   150 000   150 000     1904   Imprévas rupture contrat MOE   150 000   100 00   100	1701	Rémunération sur acquisitions	69 621	35 657	105 278	53 316						158 594	88 973
1704   Rémunération sur commercialisation   558 877   171 349   24 549   219 000   89 548   50 0 446   -54 431     1705   Rémunération suivi et coordination   455 000   12 5000   87 688   22 917   55 000   55 000   55 000   455 000   10 000     180   GESTION PROVISOIRE ET AUTRES FRAIS   499 694   23 475   219 954   15 000   25 000   12 000   2 000   273 954   -185 740     1801   Gestion provisoire du site   120 807   3 178   13 985   5 000   5 000   10 000   2 000   35 985   -84 822     1802   Animation/information/commercialisation   247 803   13 146   160 949   1 627   3 373   5 000   5 000   2 000   177 949   -69 854     1803   Anistatore juridique et fiscale   40 001   21 788   -18 214     1804   Frais de publicité AAPC et repro   50 685   7 151   22 835   398   -18 214     1805   Autres frais divers   388   398   398   -19 10 000	1702	Rémunération sur études	45 129		20 280	1 000	3 431	2 080	1 107	360		28 258	-16 871
1705   Rémunération suivi et coordination   455 000   125 000   87 083   22 917   55 000   55 000   55 000   455 000   10 000	1703	Rémunération sur travaux	704 345		394 444	49 568	78 525	84 994	121 711	495		729 737	25 392
1706   Rémunération liquidation   10 0000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 0000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 0000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 0000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 0000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 0000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 0000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 0000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 0000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 0000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 0000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 0000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 0000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 0000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 0000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 0000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 000   10 0000   10 000   10 000   10 0000   10 0000   10 0000   10 0000	1704	Rémunération sur commercialisation	558 877		171 349		24 549	219 000	89 548			504 446	-54 431
180 GESTION PROVISOIRE ET AUTRES FRAIS  459 694  23 475  219 954  15 000  25 000  12 000  20 00  37 954  -185 740  39 955  -84 822  1802 Animation/information/commercialisation  247 803  13 146  169 949  16 27  3 373  5 000  5 000  5 000  2 000  177 949  -69 884  217 88  -18 214  1804  Frais de publicité AAPC et repro  50 685  7 151  22 835  398  398  398  398  398  398  398	1705	Rémunération suivi et coordination	455 000		125 000	87 083	22 917	55 000	55 000	55 000	55 000	455 000	0
1801   Gestion provisoire du site   120 807   3 178   13 985   5 000   5 000   10 000   2 000   35 985   -94 822     1802   Animation/information/commercialisation   247 803   13 146   160 949   1 627   3 3 373   5 000   5 000   2 000   177 949   -69 854     1803   Assistance juridique et fiscale   40 001   21 788   1 627 988   1 10 000   5 000   2 000   177 949   -69 854     1804   Fria's de publicité AAPC et repro   50 685   7 151   22 835   10 000   5 000   37 835   -12 850     1805   Autres frais divers   396   398   398   0     191   Imprévus   100 000   150 000   150 000   150 000     1901   Imprévus etudes et travaux   150 000   150 000   150 000     1902   Imprévus etudes et travaux   150 000   150 000   150 000     1903   Imprévus etudes et travaux   150 000   150 000   150 000     1904   Imprévus etudes et travaux   150 000   150 000   150 000     1905   Imprévus etudes et travaux   150 000   150 000   150 000   150 000     1904   Imprévus etudes et travaux   150 000   150 000   150 000   150 000   150 000     1905   Imprévus etudes et travaux   150 000   150 000   150 000   150 000   150 000   150 000     1906   Imprévus etudes et travaux   150 000   150	1706	Rémunération liquidation	10 000								10 000	10 000	
1802 Animation/information/commercialisation 247 803 13 146 160 949 1 627 3 373 5 000 5 000 2 000 177 949 -69 854 1803 Assistance juridique et fiscale 40 001 21 788 -18 214 1804 Frais de publicité AAPC et repro 50 685 7 151 22 835 10 000 5 000 37 835 -12 830 398 0 398 0 398 0 199 imprévus 100 000 100 100 000 100	18	GESTION PROVISOIRE ET AUTRES FRAIS	459 694	23 475	219 954	15 (	000	25 000	12 000	2 000		273 954	-185 740
1803	1801	Gestion provisoire du site	120 807	3 178	13 985	5 000	5 000	10 000	2 000			35 985	-84 822
1804   Frais de publicité AAPC et repro   50 665   7 151   22 835   10 000   5 000   37 825   -12 850   10 000   10 000   10 000   150	1802	Animation/information/commercialisation	247 803	13 146	160 949	1 627	3 373	5 000	5 000	2 000		177 949	-69 854
1805 Autres frais divers 388 398 398 398 398 398 398 398 398 398													
199 Imprévus 100 000 150 000 1	1804			7 151				10 000	5 000				-12 850
1901   Imprévus   100 000   150 00					398								0
1902   Imprévus études et travaux   150 000		Imprévus				150							
1901   Imprésus rupture contract MOE   150 000   150 0			100 000				150 000					150 000	50 000
1904   Imprésus rupture compromis promoteur													Į.
200 Impôts et taxes 57 990 529 28 686 12 480 9 400 5 400 2 400 2 400 43 686 -14 304 2000 Diagnostic archicologique							150 000					150 000	Į.
Diagnostic archéologique   2001   Taxes foncières   47 990   -840   20 801   11 080   8 000   4 000   1 000   1 000   28 801   -19 189   2002   Autres taxes   10 000   1 369   7 885   1 400   1 40													
2001 Taxes foncières 47 990 -840 20 801 11 080 8 000 4 000 1 000 1 000 28 801 -19 189 2002 Autres taxes 10 000 1 369 7 885 1 400 1 400 1 400 1 400 1 400 1 485 4 885 21 FRAIS FINANCIERS 362 818 53 664 228 610 65 599 48 699 46 041 43 510 462 460 99 642 2101 Frais financiers sur court terme 497 5 054 14 28 5 23 556 29 933 21 381 48 699 46 041 43 510 43 510 443 121 80 303 446.04 8 RIANICON LSM 9 559 13 2 575 8 314 8 314 5 669 3 0 04 5 10 5 10 140 140 140 1 100 1 100 28 801 -19 189 189 180 180 180 180 180 180 180 180 180 180		·	57 990	529	28 686	12 4	480	9 400	5 400	2 400	2 400	43 686	-14 304
2002 Autres taxes 10 000 1 369 7 885 1 400 1 400 1 400 1 400 1 400 1 485 4 885 21 FRAIS FINANCIERS 362 818 53 654 28 610 65 599 48 699 46 041 43 510 462 460 99 642 2101 Frais financiers sur court terme 497 5 054 14 285 5 054 27 100 2						]							
21     FRAIS FINANCIERS     362 818     53 654     258 610     65 599     48 699     46 041     43 510     462 460     99 642       2101     Frais financiers sur court terme     497     5 054     14 285     5 054     5 054       2102     Frais financiers sur emprunts     362 818     53 156     253 556     29 933     21 381     48 699     46 041     43 510     443 121     80 303       ARKEA BRIANCON LSM     9 559     132 575     8 314     8 314     5 669     3 041     5 10     150 140													6
2101     Frais financiers sur court terme     497     5 054     14 285     5 054     5 054       2102     Frais financiers sur emprunts     362 818     53 156     253 556     29 933     21 381     48 699     46 041     43 510     443 121     80 303       ARKEA BRIANCON LSM     9 559     132 575     8 314     8 314     5 699     3 041     510     150 140									- 100		1 400		
2102 Frais financiers sur emprunts 362 818 53 156 253 556 29 933 21 381 48 699 46 041 43 510 443 121 80 303 ARKEA BRIANCON LSM 9 559 132 575 8 314 8 314 5 669 3 041 510 150 140			362 818				599	48 699	46 041	43 510			
ARKEA BRIANCON 1.5M 9 559 132 575 8 314 8 314 5 669 3 041 510 150 140				-									
			362 818										80 303
				2 333	101 07 0								

005-21050	0237-20220907-2022	_09_12	7-DE	$\neg I$								
	4/09/2022											
Publié-le	RE14709/2022	24 154 817	1 879 298	9 579 281	3 71	3 896	6 225 000	2 988 700	1 213 795	1 213 796	24 934 468	779 651
50	Recettes commerciales	14 868 978	1 379 298	4 108 080		3 896	5 475 000	2 238 700			15 085 676	216 698
·				108 080	1 611 896	1 352 000	5 475 000	2 238 700			15 085 676	216 698
	Autres lots déjà vendus			3 028 782							3 028 782	ļ
	A2 logements et commerces						1 250 000				1 250 000	ļ
	A3 logements et commerces						1 250 000				1 250 000	ļ
	A4 hôtel						1 400 000				1 400 000	ļ
	B2 équipement touristique				800 000						800 000	Į.
	B3 centre administratif					1 352 000					1 352 000	Į.
	B4-4 logements et commerces				735 381						735 381	Į.
	C2 logements						560 000				560 000	
	C3-1 logements		990 833	990 833	76 513						1 067 346	Į.
	C3-2 logements						1 015 000				1 015 000	
	C3-3 logements							585 000			585 000	ļ
	C4-1 logements							881 200			881 200	
	C4-2 logements							772 500			772 500	ļ
	D3 équipement sportif privé		388 465	388 465							388 465	
	D4 marché couvert				1						1	)
	D1 médiathèque				1						1	
53	Remboursement TFPB											J
55	Participations	9 285 003	500 000	5 170 365	750 000		750 000	750 000	1 213 795	1 213 796	9 847 956	562 953
5502	Participation équipements publics	9 285 003	500 000	5 168 590	750 000		750 000	750 000	1 213 795	1 213 796	9 846 181	561 178
5601	Produits financiers			1 775							1 775	1 775
57	Produits Divers	836		836							836	
5701	Remboursement TFPB	836		836							836	j
	RESULTAT D'EXPLOITATION	-2	1 489 510	-4 138 468	-587	016	3 325 420	-835 223	1 088 890	1 146 396	0	2

	AMORTISSEMENTS		190 005	1 078 940	158 474	161 089	163 747	5 107 025		6 669 275	6 669 27
000	Emprunts amortissements	Ι Τ	190 005	909 665	158 474	161 089	163 747	5 107 025		6 500 000	6 500 00
	ARKEA BRIANCON 1.5M		190 005	909 665	158 474	161 089	163 747	107 025		1 500 000	
	ARKEA BRIANCON 5 M							5 000 000		5 000 000	
5100	Avances Etat remboursements										
5200	Avances collectivité remboursements										
5300	Avances Société remboursements			169 275						169 275	169 27
5400	Avances autres opérations remboursements										
5900	Avances autres remboursements										
7600	TVA payée										
	MOBILISATIONS			6 669 275						6 669 275	
7000	Emprunts encaissements			6 500 000						6 500 000	6 500 00
	ARKEA BRIANCON 1.5M			1 500 000						1 500 000	
	ARKEA BRIANCON 5 M			5 000 000						5 000 000	
7100	Avances Etat encaissements										
7200	Avances collectivité encaissements										
7300	Avances Société encaissements			169 275						169 275	169 27
7400	Avances autres opérations encaissements										
7600	TVA encaissée										
7900	Avances autres encaissements										
	FINANCEMENT		-190 005	5 590 335	-158 474	-161 089	-163 747	-5 107 025		0	
	TRESORERIE		465 458		-47 825	3 866 825	2 765 971	-1 146 124	272	272	27.
	TVA sur dépense	4 354 100	59 816	2 503 339	778 089	494 681	699 623	3 228			4 478 96
	TVA sur recette	4 830 796	275 860	881 616	742 779	1 245 000	597 740	242 759	242 759		3 952 65
	TVA sur financement	1 030 730	273 000	902 557	7.2.77	1215 000	337 7 10	212733	E1E 755		902 55
	TVA période			302 337	-35 309	750 319	-101 883	239 531	242 759		1 095 41
	TVA déclarée (CA3)				-55 505	750 515	101 005	133 492	242 759		376 25
	Dépenses TTC	28 508 919	449 605	16 222 447	5 079 000	3 394 261	4 523 546	128 133	67 400		29 414 78
	Recettes TTC	28 985 613	2 155 158	10 460 897	4 456 675	7 470 000	3 586 440	1 456 554	1 456 555		28 887 12
	Amortissements	20 303 013	190 005	1 388 940	158 474	161 089	163 747	5 107 025	1 430 333		6 979 27
	Mobilisations		190 003	7 881 832	130 4/4	101 009	103 /4/	3 107 023			7 881 83
	Clients		1 805 540	17 954 242	390 119						18 344 36
			1 805 540	550 000	-550 000						18 344 30
	Acompte		4 005 540								47 704 74
	Encaissement		1 805 540	17 444 742 -550 000	349 619 550 000						17 794 36
	Remboursement acompte		200 440								
	Reste à encaisser		390 119	390 119 17 488 784	-390 119 <b>240 322</b>						47 770 46
	Fournisseurs		615 135	17 488 784	240 322						17 729 10
	Avance										
	Provision			63 737	-63 737						
	Règlement		650 792	17 470 704							17 470 70
	Autres déductions		-76 946	-76 946	76 946						
	Résorption provision			-63 737	63 737						
	Reste à régler		240 322	240 322	-240 322						
	TRESORERIE PERIODE	476 694	1 190 404	465 458	-513 284	3 914 650	-1 100 853	-3 916 252	1 146 396		272
	TRESORERIE CUMUL		465 458		-47 825	3 866 825	2 765 971	-1 865 290	272	272	272

005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE Reçu le 14/09/2022 Publié le 14/09/2022

Annexe 3 - Synthèse générale

# COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE CRAC 2021

Collectivité concédante : VILLE DE BRIANCON concessionnaire : SPL AREA REGION SUD

OPERATION: Les Quartiers du 15/9

nature de la convention	concession d'aménagement
délibération d'approbation par la collectivité	18 décembre 2014
fin de validité de la concession	31 décembre 2026
procédure d'aménagement	
procédure d'aménagement	10 1/ 1 2012
approbation dossier de création de ZAC	18 décembre 2013
approbation dossier de réalisation de ZAC	2 mars 2016
budget prévisionnel de l'opération	
approbation du budget initial	18 décembre 2014
Avenant n°1	13 octobre 2016
_	
information de la collectivité	
approbation du précédent CRAC	2020
F	
concertation et procédures	
concertation création ZAC	Avril à juin 2013
Avis autorité environnementale	4 octobre 2013
délibération approbation dossier de création	18 décembre 2013
Agrément dossier loi sur l'eau	14 mars 2016
délibération approbation PEP	2 mars 2016
délibération approbation dossier de réalisation	2 mars 2016
financement de l'anération	
financement de l'opération	/ F00 000 C
montant emprunt 1	6 500 000 €
montant part garantie des emprunts	40%

005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE Reçu le 14/09/2022 Publié le Annexe 件? Tableaux des acquisit ons foncières, des cessions de lots et des

expropriation

		Tableau	Tableau détaillé des acquisitions foncières				
n° ordre			Biens	Ancien propriétaire	Date	<del>-</del>	Prix
Actes authentiques	dénomination	surface	réf. cadastrales	nom	acte notarié principal	principal	accessoire
1	Parcelles communales	96824 m2	AK429-430, AL501-39, AM154-143-172 Commune de Briançon	Commune de Briançon	01-févr-17	1	63737
		Table	Tableau détaillé des cessions de lots				
n° ordre			Biens	Bénéficiaire	Date	<u> </u>	Prix
Actes authentiques :	Numéro de lot	surface	réf. cadastrales	mom	acte notarié principal	principal	accessoire
1	C5	676 m2	676 m2 AM454/435/433/434/436/458/459	PROMOALP 2	11-mai-17	258 000	-
2	B4.1/B4.2c./B4.3	5906 m2	5906 m2 AM450/451/455/452/461/462	PROMOALP 3	11-mai-17	1 597 910	
3	81	1253 m2	1253 m2 AM437-442-443-444-445	AUROUZE	21-mars-18	315 000	
4	C1	1220 m2	1220 m2 AM456/457	La commanderie	13-juin-18	380 872	-
5	B4.2b	1265 m2	1265 m2 AM154-143	PROMOALP 5	04-juil-18	267 000	
9	B4.2a	849 m2	849 m2 AM154-143	YF IMMO	22-août-18	210 000	-
Promesses de vente							
1	C2/C3.1/C3.2/C3.3	10 448 m2	10 448 m2 AM154-143	PROMOFAR	02-févr-17	3 349 000	-
2	D3	752 m2	752 m2 AM 421	SAS LA BONNE ALTITUDE	1-juil19	388 465	
	Rapport	spécial d'e	Rapport spécial d'exercice de prérogative de puissance publique	ce publique			
n° ordre			Biens	mon	Date	Prix	
Actes authentiques :	dénomination	surface	réf. cadastrales		Acte notarié principal	principal	accessoire
pas d'expropriation	-		-		-	-	

005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE Reçu le 14/09/2022 Publié le 14/09/2022



# SPL Isère Aménagement

Financement ZAC Les Quartiers du 15/9 BRIANCON

Lyon, le 16/08/2022

Conditions financières	
Montant du Financement	4 500 000,00 €
Date de départ	30/09/2022
Durée	4 ans
Périodicité	Trimestrielle
Amortissement	Amortissement personnalisé (voir en annexe)
Conditions financières	Taux variable: Euribor 3 Mois + 1,27 % avec floor à 0 sur l'index
Commission d'engagement	0,10%

Caractéristiques techniques	
Versement prévisionnel des fonds	le 30/09/2022
Remboursement anticipé	Possible à chaque date d'échéance : - Sans faculté de réemprunter - Indemnité nulle dans le cadre des recettes liées à la ZAC. Dans les autre cas, facturation d'une indemnité forfaitaire à 3% du capital restant dû - Préavis minimum : 1 mois
Base de calcul des intérêts	Exact / 360
Suretés et garanties	Caution à hauteur de 40 % de la ville de BRIANCON

Conditions financières indicatives valables jusqu'au 31/08/2022.

Les termes et conditions indiqués dans le présent document sont indicatifs et ne constituent pas un engagement définitif de la part d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels. Ils ne limitent pas le droit de la banque à amender ceux-ci pendant le processus ultérieur de négociation et de finalisation.

Pour [le client] :	
Représenté par	

Signature précédée de la date et de la mention manuscrite « Bon pour accord »



005-210500237-20220907-2022\_09\_127-DE Reçu le 14/09/2022 Publié le 14/09/2022



# Annexe: Tableau d'amortissement indicatif non contractuel

	CRD avant	Amortissement	CRD Après
30/09/2022	4500000		
30/12/2022	4500000	0	4500000
30/03/2023	4500000	0	4500000
30/06/2023	4500000	0	4500000
30/09/2023	4500000	346000	4154000
30/12/2023	4154000	346000	3808000
30/03/2024	3808000	346000	3462000
30/06/2024	3462000	346000	3116000
30/09/2024	3116000	346000	2770000
30/12/2024	2770000	346000	2424000
30/03/2025	2424000	346000	2078000
30/06/2025	2078000	346000	1732000
30/09/2025	1732000	346000	1386000
30/12/2025	1386000	346000	1040000
30/03/2026	1040000	346000	694000
30/06/2026	694000	346000	348000
30/09/2026	348000	348000	0